

REGION VERTE

ELUS ET AMIS DE L'ÉCOLOGIE



« L'écologie, c'est l'affaire de tous »

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ELUS ET AMIS DE L'ÉCOLOGIE

Déclarée à la sous-préfecture de Grasse le 26/12/1983 – agréée par Arrêté Préfectoral des A.M. du 05/06/1992
Agrément National par arrêté Ministériel du 01.12.1992 European Year of Environment – Label n°7.088

AAR	ACL	ADEN	ADEAR 06
ADEV	ADSPV	CEEP	CP 06
CQCVLL	GADSECA	GIR Maralpin	L'ELAN
LPO Paca	MNLE Paca	PDCPV	TERRE BLEUE
TGV Développement	UNALCI	URVN Paca	V.I.E. de l'Eau

Lire dans chaque case, les acronymes des fédérations ou associations dans leur ordre alphabétique

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Hôtel de Roquelaure

245, boulevard Saint Germain

75700 PARIS

Nos réf. :

OinDpRequêteAssocMeeddmMinBorloo du 21.10.2010

OinDpRequêteAssocMeddtlMinKosciuskoMorizet du 09.01.2011

Objet : OIN Plaine du Var - Demande de saisine de Débat public (seconde requête)

Nice, le 9 janvier 2011

Madame la Ministre,

Les organismes et les associations soussignés se permettent d'attirer votre attention sur la démarche (dont copie est attachée ci-jointe), démarche qu'ils ont engagée le 23 octobre 2010 auprès du Ministre d'État, Monsieur Jean Louis Borloo, aux fins qu'il intervienne au titre de l'article L121-8 du Code de l'environnement, pour que la Commission Nationale du Débat Public soit saisie du projet d'aménagement de la Plaine du Var, dans le département des Alpes-Maritimes.

Nous vous rappelons que ce projet de grande ampleur est conduit par l'établissement public d'aménagement (EPA) mis en place par le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008, dans le cadre de l'OIN prise en compte par l'État, le 28 novembre 2006.

Oin Plaine du Var & Débat public - Requête auprès de la Ministre EDDTL – 9 janvier 2011 - Page 1/4

SIÈGE SOCIAL : Mairie de 06570 Saint Paul de Vence

PRÉSIDENT : NOEL PERNA – 27, av de Verdun – 06700 Saint Laurent du Var - ☎ 04 93 31 57 21

Internet : WWW.region-verte.org – E-mail : contact@regionverte.org

Toutefois, au cours des différentes phases de ces processus, et depuis lors, bien que l'annonce d'une concertation ait été maintes fois réitérée, l'opération n'a fait l'objet d'aucune information publique, tant sur ses objectifs que sur son déroulement.

Les organismes et les associations, soussignés, s'étonnent qu'un projet, présenté comme *d'intérêt national et future porte d'entrée de la France*, regroupant, dans son périmètre d'action soumis à de nombreuses contraintes, au titre de l'urbanisme (loi littoral), à celui de l'environnement (Natura 2000, sites et paysages), et particulièrement vulnérable aux risques d'inondation du fleuve Var (cause ces dernières années de spectaculaires et dévastatrices inondations), de nombreux projets d'infrastructures lourdes (*Port de Saint-Laurent-du-Var, Ligne ferroviaire à grande vitesse et gare T.G.V. niçoise, Ligne 2 du tramway*) et d'équipements locaux structurants (*Grand stade de Nice, déplacement du Marché d'intérêt national*) relevant de différents maîtres d'ouvrages et dont les coûts et caractéristiques techniques semblent devoir les soumettre déjà, individuellement ou collectivement dans le cadre d'un programme d'ensemble, à débat public, ne fasse pas l'objet de la saisine de la personne publique responsable du projet, que ce soit au titre des projets d'aménagement et d'équipement d'intérêt national, ou au titre des options générales en matière de développement durable.

Notre première démarche adressée le 21 octobre à Monsieur le Ministre d'État, et dont la réponse est restée en attente, ne cesse d'être étayée par l'appui de nouvelles associations et organismes de compétence régionale voire nationale, qui soutiennent cette demande, dont vous trouverez en annexe une première liste complémentaire.

En conséquence, l'ensemble des organismes et associations soussignés vous saurait gré de bien vouloir peser de toute votre autorité pour que s'ouvre, à l'ensemble de la population des Alpes-Maritimes et des territoires adjacents, par la procédure du débat public, une réflexion élargie à l'ensemble d'une problématique qui engage l'avenir de notre région entière ainsi que l'aménagement du territoire national, et s'affiche de surcroît comme devant constituer une référence mondiale en matière de développement durable.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous voudrez bien accorder à leur requête, les organismes et associations, soussignés, vous prient de croire, Madame la Ministre, en l'expression de leur haute considération.

Le 9 janvier 2011.

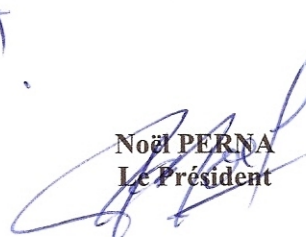
Pour l'Association Région Verte et les autres associations solidaires



Michel FOUILLOUX
Le Secrétaire Général



Brigitte GOURMANEL
Administrateur Déléguée au
Littoral



Noël PERNA
Le Président

Copie : Monsieur le Président de la Commission nationale du débat public (CNDP)

Pièces jointes

- Copie de la lettre adressée le 21 octobre au Ministre d'État Jean-Louis Borloo, votre prédécesseur
- Liste complémentaire d'associations signataires

LISTE COMPLÉMENTAIRE

Nouvelles associations signataires

Depuis le 21 octobre 2010

(dans l'ordre décroissant de leur champ géographique de compétence et d'agrément éventuels)



Mouvement National de Lutte pour l'Environnement [MNLE]


Le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement, association de type 1901, créé en 1981, de par la décision de personnalités scientifiques, universitaires, enseignants, syndicalistes, élus, responsables d'associations... qui souhaitent avoir un lieu de rencontre pour la réflexion mais aussi l'action, afin de prendre en compte l'environnement dans son ensemble : naturel, urbain, professionnel. Il est organisé en Comités régionaux (dont le MNLE PACA), départementaux et locaux

MNLE PACA - Siège : 19, rue Pierre Albrand – 13002 Marseille ; Tel : 04 91 90 42 69 – mnlepaca@orange.fr
Le MNLE-PACA est l'interprète des différents comités départementaux de la région PACA : MNLE-05, MNLE-06, MNLE-13, MNLE-83, MNLE-84

Agrément interrégional pour l'environnement - Préfecture du Rhône n° 2001-655

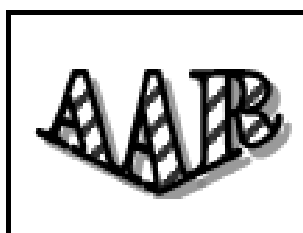


ASSOCIATION TGV ET DÉVELOPPEMENT VAR – NICE CÔTE D'AZUR
7 avenue Aristide Briand – 83270 – Saint Cyr sur Mer
TÉL. 06 12 42 39 22 - 0612 16 04 82 - www.associationtgvdeveloppement.fr



Les deux axes majeurs de la " mission " de **Terre Bleue** sont la protection de l'environnement marin et la lutte contre l'effet de serre. Apporter aux citoyens les moyens concrets à une prise de conscience collective et durable. Terre Bleue développe et promeut des actions, des produits propres à sensibiliser et à familiariser le plus grand nombre à la préservation de notre environnement

Terre bleue - 60, avenue Emile Bieckert - F-06000 NICE
terrebleue2@wanadoo.fr - Contact : Hélène GRANOULLAC
Tél : +33 (0)4.93.81.90.28



Association des Amis du Rail azuréen
Le but de l'association est la défense et le développement du chemin de fer dans les Alpes Maritimes dans le cadre du développement durable et environnemental
Siège : Bourgogne A – 156 bd Napoléon III – 06200 NICE □ Tél (Fax) 04 93 21 08 75
Mel : ass-amis-du-rail@orange.fr - Site : <http://amisdurail06.free.fr>

	<p>L'ELAN GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITÉ DE VIE À ANTIBES 11, route de la Badine 06600 Antibes 04 92 93 01 91 - groupelement.elan@yahoo.fr Président : Jean Marie BONNET</p>
<p style="text-align: right;">Agrément communal pour l'environnement du 20.01.1998</p>	
<p>A D E N</p>	<p><i>Association de Défense de l'Environnement Niçois</i> ADEN - Le Savoie - 14, boulevard Henri Sappia 06100 - NICE - Tel : 0493 510 9 Présidente Marie-Louise DOUEL</p>
	<p>ASSOCIATION DE DÉFENSE DES SITES DU PAYS VENÇOIS 201, av Général Leclerc – 06160 – Vence Tél. 0493312287 – Contact : Christine VIALATTE</p>
<p style="text-align: right;">Agrément intercommunal pour l'environnement du 05.03.1999</p>	
	<p>COMITÉ DE QUARTIER CENTRE VILLE LE LOGIS 4, avenue de Verdun – 06800 – Cagnes sur Mer Tél : 0977730791 – 0660117762 - comite_le_logis@yahoo.fr Présidente Jeanine BLONDEL</p>
<p style="text-align: right;">Agrément communal pour l'environnement du 05/03/1999</p>	

Liste complémentaire arrêtée à la date du 09 janvier 2011